

Aux honorables membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

Je tiens à exprimer mon appui aux idées ci-dessous concernant la réforme électorale et le renouvellement démocratique. J'espère que les députés de la Chambre des communes peuvent travailler en collaboration pour faire ce qui suit :

I. Fournir à Élections Canada les ressources dont il a besoin pour enquêter sur les fraudes électorales et les tactiques de suppression du vote, le financement illégal et d'autres questions qui menacent l'intégrité de notre processus électoral, et veiller à ce que le directeur général des élections et Élections Canada disposent des outils nécessaires et d'un mandat pour encourager un plus grand nombre de Canadiens à voter;

II. Rétablir l'indépendance du commissaire aux élections fédérales pour qu'il puisse librement intenter des poursuites à l'égard des violations électorales devant les tribunaux et pour qu'il relève du Parlement et non pas du gouvernement en place;

III. S'assurer qu'Élections Canada dispose des ressources requises pour fournir aux Canadiens qui veulent faire du bénévolat dans notre processus démocratique les outils et les renseignements nécessaires pour le faire;

IV. Établir une commission indépendante pour organiser les débats des chefs durant les élections fédérales. Il devrait y avoir au moins quatre débats, deux en anglais (traduits en français et deux en français (traduits en anglais). Les débats devraient être diffusés et traduits en direct sur les ondes de CBC/Radio-Canada. Les débats non censurés et en entier devraient être accessibles au public. Les chefs de chaque parti politique enregistré qui ont des candidats dans toutes les circonscriptions fédérales devraient toujours être invités. (Pour les élections de 2015, les chefs qui ont participé aux débats étaient les chefs du Parti conservateur, du Parti vert, du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique du Canada);

V. Abaisser l'âge requis pour voter à 16 ans;

VI. Rendre l'inscription des électeurs admissibles automatique lorsqu'ils font une déclaration de revenus, une demande de prêts ou de passeport et d'autres formes d'enregistrement officiel auprès du gouvernement fédéral. Les coordonnées devraient être mises à jour automatiquement, à moins que l'électeur dise expressément qu'il ne veut pas faire partie de la liste d'inscription des électeurs;

VII. Mettre en œuvre l'élection des sénateurs de chaque province et territoire à l'aide d'un système de représentation proportionnelle;

VIII. Ajouter des sièges au Sénat pour représenter les Inuits, les Métis et les Autochtones canadiens. Le nombre total de sièges devrait être équivalent à une région du Sénat (soit 24, à l'heure actuelle);

IX. Élire des députés à la Chambre des communes à l'aide d'un système de représentation proportionnelle, soit un système mixte proportionnel avec liste ouvert, soit un système de représentation proportionnelle par vote unique transférable. Les systèmes de vote préférentiel ou les systèmes axés sur la pluralité (scrutin majorité uninominal à un tour) ne sont pas des options acceptables puisqu'ils faussent la représentation exacte des électeurs;

X. Veiller à ce que les circonscriptions et d'autres comtés électoraux aient des populations égales et soient représentés par un nombre égal de députés, avec des écarts raisonnables d'au plus de quelques centaines de citoyens;

XI. Faire du vote en ligne une option pour tous les électeurs qui ne peuvent ou ne veulent pas voter à un bureau de scrutin durant des élections ou un référendum. La préinscription devrait être semblable au processus pour demander un bulletin de vote spécial.

Je vous remercie du temps que vous prendrez pour examiner ces idées.

Mes sincères salutations,

W. James Bromilow
Ottawa-Vanier
Le 28 juin 2016
